Charte de Participation à un Atelier d'Idéation

[Document réalisé dans le cadre d'un atelier d'idéation organisé par la Direction générale de la gendarmerie nationale et l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat en octobre 2015 : https://github.com/InnovMetierEtat/Atelier-Ideation-GeolocOptinAdhoc

Il s'agit d'un exemple. La rédaction d'une charte ou d'un règlement doit être adaptée au contexte et aux enjeux, notamment au niveau du respect des droits de propriété intellectuelle des participants et de l'administration. Les équipes de l'APIE sont à la disposition des administrations pour une assistance en matière de rédaction de charte de participation à un atelier d'innovation ouverte.]

OBJECTIFS - Dans une démarche d'innovation ouverte, la Gendarmerie Nationale ouvre le code source d'un webservice de géolocalisation créé par un gendarme du PGHM du Versoud (Isère) pour faciliter la localisation des personnes égarées ou accidentées en montagne. Le logiciel est placé sous double licence copyleft CeCILL v. 2.1 et GNU GPL. L'atelier d'idéation a pour but de présenter le web service et d'initier une réflexion avec la Communauté de l'Innovation Métier de l'État pour améliorer cette solution et chercher de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux usages qui puissent profiter à tous et toutes, dans un objectif d'intérêt général

LIBRE PARCOURS - Les idées émises par les participants sont de "libre parcours", c'est-à-dire qu'elles sont communes à toutes et à tous

CODE LICENCE LIBRE - Les codes source des logiciels proposés ou élaborés en relation avec les travaux de l'atelier lors de cet évènement seront placés sous licence libreCeCILL v.2.1 et/ou GNU GPL

CONTENUS CC - Les documents et contenus élaborés lors de l'atelier seront placés sous licence CC BY NC SA (**Creative Commons4.0** : **Attribution** + **Pas d'Utilisation Commerciale** + **Partage dans les mêmes conditions**. Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées,à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique)

COMPATIBILITÉ - Tous les contenus et codes sources utilisés dans le cadre des travaux de l'atelier devront être compatibles avec les licences libres utilisées dans ce même cadre

COMMUNAUTÉ - Les participants pourront ensuite librement élaborer des contenus et projets à partir des travaux de l'atelier (sous réserve des conditions des licences libres portant sur les codes sources et contenus élaborés dans le cadre des travaux de l'atelier). Ils veilleront à ce que leurs projets et travaux mentionnent le fait qu'ils ont été initiés dans le cadre de l'atelier et qu'ils soient rendus publics et diffusés aux autres participants, par exemple en les communiquant sur le compte « Meet-up » de l'atelier ou sur les autres réseaux sociaux. Les participants n'utiliseront les signes distinctifs et notamment les logos des autres participants qu'avec leur autorisation. Les participants peuvent transmettre leurs noms et leurs modes privilégiés de contact (mail, réseau social, site web) afin de faciliter le contact avec les autres participants

IMAGE DES PERSONNES - Des photos et des vidéos en planlarge des participants pourront être produites par l'organisation et utilisées dans le cadre de la communication et de la documentation de l'atelier. Ces contenus seront placés sous licence CC BY NC SA. Des photos et vidéos de personnes reconnaissables ne seront pas diffusées, sauf avec leur autorisation. Les présentations initiales et finales seront filmées en plan serré. Les participants ayant accepté d'effectuer une présentation donnent leur accord pour la diffusion de ces séquences dans le cadre de la communication et de la documentation de l'atelier, sous licence CC BY NC SA



DONNÉES PERSONNELLES - Les données personnelles transmises par les participants lors de l'atelier pourront être utilisées pour leur transmettre des informations et communications relatives aux travaux de l'atelier. Ils disposent du droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en écrivant à l'APIE, 5 Place des vins de France 75573 Paris Cedex 12

PROTECTION DES PERSONNES - Pour des raisons de sécurité, seuls les participants inscrits et/ou ayant informé au préalable l'organisation de leur présence pourront participer à l'après-midi d'idéation. Ils respecteront les règles de sécurité du site où se déroule l'évènement. En outre, il est recommandé aux participants de porter des vêtements adaptés et de ne pas courir pendant le jeu en équipes

La participation aux travaux relatifs à l'atelier vaut acceptation de cette charte de participation

Le contenu de cette charte de participation est public et peut librement servir de base pour d'autres évènements

